

N°014/IPG/DirLBM/14

A l'attention des IDE libérales collaborant avec le Laboratoire de l'Institut Pasteur
Document de préparation des conventions de collaboration

Madame, Monsieur,

La réglementation actuelle nous impose de formaliser la relation mise en place entre un/une IDE libéral(e) et le laboratoire par une convention simplifiée de collaboration.

Ce document rappelle les engagements réciproques ainsi que les recommandations techniques concernant les prélèvements, leur conservation et leur transport. Il est établi en deux originaux signés des 2 parties qui en conservent chacune un exemplaire.

Dans le but de vous proposer rapidement ce document pour votre signature, nous vous serions reconnaissants de nous fournir les renseignements suivants :

Identité et contact :

Mme M. Nom/Prénom
Contact téléphonique : Mob. : 0694 Fixe : 0594
E-mail professionnel :@.....
Adresse Postale :
Code Postal : 973..... Commune :

Souhait pour la réception de la convention à signer (2 exemplaires pré-signés IPG) :

- Mise à disposition au laboratoire
 Envoi par la poste à l'adresse postale communiquée
 Envoi en pièce jointe d'un e-mail (1 exemplaire signé à nous retourner)

Retour du document (un exemplaire signé des 2 parties) :

Un exemplaire signé de la convention devra nous être retourné (dépôt à l'accueil du laboratoire, envoi postal ou document scanné en pièce jointe de mail adressé à lbm@pasteur-cayenne.fr).

Pour toutes information complémentaire ou suggestion, merci de contacter la surveillante du laboratoire (Mme Francette Achamana : 0594 29 26 16) ou les biologistes (M. Berlioz-Arthaud : 0594 29 26 02 et Dr Drogoul : 0594 29 58 07).

Merci pour votre collaboration et confiance accordée pour vos dépôts de prélèvements au Laboratoire de l'Institut Pasteur de Guyane.

L'équipe du LBM - IP Guyane